

Guide des bonnes pratiques



Lors du congrès 2020, la Fédém a adopté une politique afin d'encadrer le droit à la déconnexion de son personnel pour qu'il puisse y avoir un équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle. Pour rendre plus concrète cette politique, ce guide établit les bonnes pratiques à observer, et ce, autant pour le dirigeant d'un syndicat que pour le personnel.

LE DIRIGEANT D'UN SYNDICAT



Ne transmet pas de grief par texto

Utilise le texto seulement pour des questions simples ou des réponses courtes, comme une précision, un rappel ou la prise d'un rendez-vous téléphonique

N'utilise pas le texto pour demander une interprétation ou pour transmettre des informations détaillées qui pourraient être échappées



Utilise l'appel téléphonique seulement pour une discussion nécessitant un échange ou si l'envoi d'un courriel serait trop laborieux



Utilise le courriel pour tout ce qui ne nécessite pas une réponse immédiate, dont l'envoi de grief

C'est le moyen de communication à prioriser, car il permet un meilleur suivi et une gestion plus simple et plus efficace.



Ne contacte pas son conseiller via Messenger

Analyse la situation et réfléchit au moyen de communication approprié

Planifie son temps, n'attend pas à la fin des délais pour agir

Important: tout ce qui contribue à l'atteinte de vos objectifs

Urgent: tout ce qui demande une attention immédiate, sous peine de conséquences graves

Une demande peut être prioritaire ou importante sans être urgente.